



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 23 avril 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 3.1, 4.1, 4.2, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 4.2), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Marcel FELT, Mme Fanny Gerdil-DJAOUAT

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : K. ROCHDI, Y. DELARUE,

Mandataires : R. STEPOURJINE, J. KRIEGER

Délibération n°2015/002786

Rapport n°1.1.5 - Partenariats ponctuels avec trois clubs sportifs grand bisontins : ESBF, ESBM et Racing Besançon

Partenariats ponctuels avec trois clubs sportifs grand bisontins : ESBF, ESBM et Racing Besançon

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Gestion administrative des services »	Montant prévu au BP 2015 : 2 697 989 € (enveloppe) Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

Les clubs de hand-ball ESB Masculin et ESB Féminin ainsi que le club de football Racing Besançon ont officiellement sollicité une aide financière de la part de l'Agglomération pour conforter leur place dans leurs championnats d'élite nationale ou grand régionale.

L'Agglomération disposant de la compétence « soutien aux événements sportifs à vocation d'agglomération », propose d'accompagner ces clubs dans le cadre de leur participation à des championnats de niveau national.

Ces clubs de niveau national étant des acteurs majeurs du sport grand bisontin, qui attirent notamment de nombreux spectateurs venus de toute l'agglomération lors de leurs compétitions, il est proposé de les soutenir en adaptant les montants en fonction des critères de niveau de pratique et du nombre de licenciés dans le club.

L'ESBF et l'ESBM, clubs de handball bisontins, représentent l'élite du sport local puisqu'ils évoluent en 2^e division nationale. Le Racing Besançon est quant à lui en Championnat de France Amateur (équivalent de la 5^e division) et constitue le représentant grand bisontin le plus haut classé dans les compétitions du sport dominant en France.

A ce titre, ces trois clubs ont sollicité dans une démarche commune, une aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Dotée d'une compétence « soutien aux événements sportifs à vocation d'agglomération », l'Agglomération envisage d'accorder un soutien symbolique en devenant, l'espace d'un match à domicile, le partenaire privilégié de ces clubs. Il s'agirait pour le Grand Besançon d'établir un partenariat ponctuel, sur des matchs de haut niveau, permettant de toucher particulièrement les spectateurs des matchs soutenus et de rendre l'agglomération plus visible auprès de ceux-ci. Il s'agirait de soutenir le dernier match à domicile de la saison, c'est en effet sur les derniers matchs qui se jouent les titres ou les relégations et ce sont donc des rencontres particulièrement suivies et fréquentées.

Ces clubs disposent chacun de leur propre tarification pour les opérations de partenariat. Cependant, le Grand Besançon envisage de soutenir ces associations en établissant des critères prenant en compte :

- le niveau de pratique du club dans la hiérarchie nationale de son sport : ce critère mesurant à la fois le niveau de performance et de rayonnement du club au niveau national ;
- le nombre de licenciés au sein du club : ce critère permettant de juger de la capacité de formation et d'animation du club auprès des grand bisontins, notamment les plus jeunes ;
- le ratio entre le nombre de licenciés dans le club et le nombre de licenciés dans la discipline au niveau national : ce dernier critère mesurant l'intégration du club dans le tissu local et sa capacité à recruter.

Sur la base de ces critères, les clubs de hand-ball, évoluant en 2^{ème} division et comptant plus de 250 licenciés, pourraient ainsi prétendre à des aides de 3 500 € ; tandis que le Racing Besançon évoluant en 5^{ème} division et comptant 480 membres, pourraient recevoir 3 000 € de la part du Grand Besançon.

En contrepartie de ces aides, le Grand Besançon serait particulièrement mis en valeur lors d'un match à domicile de ces formations (mentions dans les programmes et dans l'affichage au bord du terrain, annonces du speaker, mise à disposition du magazine, promotion des profils de réseaux sociaux...).

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'aides sous la forme de partenariats de match à l'ESBF (pour 3 500 €), l'ESBM (pour 3 500 €) et au Racing Besançon (pour 3 000 €).

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 04 MAI 2015



Contrôle de légalité